

C.S.E



PROCES VERBAL

Réunion Plénière

CSE SSCT

DU 11/04/2024

PREPARATION

DATE : 08/03/2024

REUNIONPLENIERE

DATE : 14/03/2024

LIEU :100 Avenue Sénéquier
83000 Toulon

Début de séance 8h30

Fin de séance 12H35

SONT PRESENTS :

DG PRESIDENT CSE :

M. BLONDEAU

ASSISTANTE PRESIDENT :

MME HOVETTE SOYER

INVITES PRESENTS :

ODALIA représenté par le DR RICCIO

CARSAT représentée par Mme SERRIERE

LES ELUS NON CADRE :

Stéphane PEIGNIER Secrétaire CSE DS FO

Emilie LE ROUX Secrétaire adj CSE FO

Nadine VERNET FO

Julie FRAISSE FO

Bérangère JOUAN FO

Hervé VOULAND FO

Lisa BEVILACQUA FO

Corinne SIARD FO

Beatrice BILLION DS CFDT

ELU CADRE :

Pascal VANDEPOORTE

SONT ABENTS :

ABSENTS EXCUSES :

ELUS CADRES :

ELUS NON CADRES :

Romain LE ROUX

Corinne SIARD

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Signature des documents :**

OJ et PV, merci de bien vouloir préparer les documents.

Dans une période d'absence du secrétaire du CSE le précédent PV sera effectué et validé ultérieurement.

- **Points Employeur :**

1. **Consultation DUERP** Gafodio, Saint Jean, Carvi, Siège (consultation DUERP des autres établissements en mai 2024)

Demande de report des consultations validées par la Direction Générale. Sauf celle des horaires.

2. **Retour sur les points évoqués lors de la commission SSCT** du 28.03.24 (visite GONFARON)

Lecture du rapport et échanges = voir plus bas au début des points SSCT

3. **Consultation sur la mise en œuvre des EEP** (grille en PJ) en application de l'accord GEPP
4. **Consultation sur l'ordre des départs en congés** (voir note DG du 23.01.24) : report
5. **Consultation et vote sur les nouveaux horaires du service animation de Carvi**, report

Après échanges.

Vote pour à l'unanimité des présents

- **Points Elus :**

1. **Validation PV du 14/03/2024 :**

En l'absence du secrétaire du CSE le précédent PV sera effectué et validé ultérieurement.

2. **AVIS du CSE suite à une consultation :**

Pour information : Voir annexe.

3. **SSCT : Santé Sécurité et Conditions de Travail :**

Retour sur les points évoqués lors de la commission SSCT du 28.03.24 (visite GONFARON)

Lisa Bevilacqua rapporteur CSSCT : Lecture du rapport.

Mme Hovette Soyer : il a été décidé en CSSCT de demander à Mme Menges Directrice du Pôle de dédier un temps en direct avec les salariés pour plus de pertinence notamment pour les horaires. Ce qui est déjà programmé.

CARSAT (Mme Serrière) : En termes de méthodologie, tous les points évoqués sont issus de quoi, des entretiens individuels, collectifs ?

Lisa Bevilacqua : Lors de la visite du site mes collègues de la CSSCT ont pu échanger avec les salariés. Il a toujours été convenu que les élus se répartissent les missions de façon à ce que les échanges restent neutres. Donc nous essayons de ne pas participer aux entretiens sur le site ou nous travaillons.

Emilie Leroux : Nous avons eu beaucoup d'entretien individuels à l'initiative des salariés et sans questionnaire préalable. Ils ont pu exprimer leur souffrance.

Mme Hovettes Soyer : Concernant le produit utilisé en blanchisserie Mme Menges a dit que si les masques FFP2 ne suffisaient pas elle en prendrait d'autres.

Stéphane Peignier : Sur la FDS (Fiche de Donnée de Sécurité) il est bien précisé le **type de masque à utiliser**.

Mme Serrière (CARSAT) : Là nous parlons de solvant alors que les FFP2 sont fait pour les poussières. Ce n'est pas du tout adapté. Pouvez-vous **m'envoyer les FDS** pour faire une étude globale.

Le local est-il ventilé ?

Stéphane Peignier : Au plafond il y a juste une VMC éloignée des machines.

Emilie Leroux : Les lingères ont exprimé qu'elles doivent ouvrir les fenêtres.

Lisa Bevilacqua : Effectivement on a vite des gênes à la gorge.

Mme Serrière (CARSAT) : Il faut faire **contrôler la VMC** en termes de corrosion et de capacité de ventilation et si c'est possible y raccorder les machines.

ODALIA (Dr Riccio) : Il faut aussi être **vigilant sur la température ambiante**.

Mme Serrière (CARSAT) : Les lingères ont-elles eu une **formation sur les risques chimiques** ?

Mme Hovette Soyer : Elles ont suivi la méthode RABC.

Lisa Bevilacqua : Il y a une fuite importante dans la salle de stockage de la buanderie qui occasionne des **moisissures au plafond**. Cette fuite serait en cours de réparation. Les hommes d'entretien attendent les beaux jours pour réparer.

Stéphane Peignier : Nous avons fait le même rapport il y a un an. J'ai entendu parler d'un problème d'assurance qui expliquait le retard de réparation.

M. Blondeau : Nous ne sommes pas informés de cela mais nous savons que c'est en cours.

Mme Serrière (CARSAT) : Faites-vous intervenir des entreprises extérieures et faites-vous des plans de prévention ?

M. Blondeau : Oui notamment s'il y a une intervention avec des appareils thermiques.

Mme Serrière (CARSAT) : Le plan de prévention est obligatoire. Vous devez le cosigner avec l'entreprise.

C'est important aussi pour l'analyse des risques des personnes qui interviennent en toiture.

M. Blondeau : Oui. Nous prenons aussi des précautions vis-à-vis des résidents en bordant les travaux.

Concernant les rampes, **les carreaux cassés** nous avons fait faire des devis. Ce bâtiment n'a pas été fait dans les règles de l'art. Du coup il y a des trous qui ont été fait pour accéder aux canalisations.

Lisa Bevilacqua : Il y a des odeurs qui ne font qu'augmenter depuis la visite.

Emilie Leroux : En plus c'est situé au niveau d'une salle de bain collective qui est difficilement aérable au rdc du foyer.

Lisa Bevilacqua : En cuisine les **produits chimiques** sont stockés **avec des aliments**.

Mme Serrière (CARSAT) : ODALIA pourrait **programmer une sensibilisation aux risques chimiques**.

Exemple 'un accident grave même mortel. Dans une cuisine, une personne a déversé de la javel pensant neutraliser les odeurs remontant d'une canalisation. Il faut savoir que la javel est incompatible avec les produits de nettoyage des locaux. Cela déclenche de la chlore mine qui est très toxique de sur croix dans un lieu peu ventilé.

Lisa Bevilacqua : Dans la chambre froide négative il y a des problèmes de température ce qui est un risque. Les prises de température sont ponctuelles ce n'est pas suffisant.

Mme Serrière (CARSAT) : Mme Serrière tient à féliciter le dialogue social et le travail des élus.

Autres préconisations :

- Etendre la sensibilisation aux risques chimiques aux autres sites.
- Prévoir des axes d'amélioration pour les RPS.

Stéphane Peignier : Si je peux ajouter plusieurs points que nous avons constatés lors d'une précédente visite.

- Un résident en a une activité dite éducative au sein de la lingerie.
En tant que professionnels de l'accompagnement je tiens à préciser que nous ne sommes pas contre la mise en œuvre de ce type de projet. Cependant une des lingères exprime être mal à l'aise et ne pas avoir de formation éducative.
Par ailleurs nous constatons que la lingerie est un lieu où les **risques pour la santé** sont importants.

Mme Hovette Soyer : On en a parlé lors de la commission. Il y a un projet éducatif qui est apprécié de la résidente. Nous ne demandons pas à la lingère de s'en occuper. La résidente ne reste qu'une heure.

Stéphane Peignier : Je comprends mais tant que les risques sécurité et santé sont trop importants dans la lingerie, il n'est pas préférable d'y prévoir des activités pour les résidents.

- Dans la lingerie il n'y a pas de porte. Les machines à laver sont dotées de flexibles pour l'extraction des émanations je suppose. Cependant ces flexibles ne sont raccordés à rien (Photos envoyés à M. Blondeau). La VMC est éloignée des machines. Nous sentons les émanations dans toute la lingerie. Il y a des produits chimiques accessibles.

Mme Serrière (CARSAT) : Il n'y a pas de système qui rejette l'air évacué par la machine vers l'extérieur. Ce qui associé à la chaleur est plus risqué encore.

Stéphane Peignier : Moi qui ai des problèmes de santé j'ai fait remonter le fait de ne pas pouvoir rester longtemps dans la lingerie et plus encore lorsqu'il y avait du Chlore.

Dr Riccio : L'extraction mécanique de la machine se fait directement dans la pièce. Je pense que les gênes respiratoire remontées par la commission sont plus dû à l'extraction de la machine qu'à la présence des bidons de produit.

Lisa Bevilacqua : Oui certainement mais avant il n'y avait pas de back de rétention. Le produit coulait sur le béton.

Stéphane Peignier : J'ai un deuxième point à évoquer.

Il n'y a pas de protocole de travail et de sécurité affiché pour les remplaçants. Aujourd'hui il y a un classeur avec les FDS des produits et comme ce sont des documents complexes, nous y avons mis des post-it pour repérer les conditions de stockage et les EPI.

Lisa Bevilacqua : Une lingère nous a dit avoir refait plusieurs fois le déroulé de la journée de travail, mais il disparaît.

Stéphane Peignier : Un troisième point.

Il y a un an le CLIN a fait des préconisations. Pour éviter la contamination du linge propre acheter des housses adaptées aux chariots roulants. Le clin a aussi proposé une organisation entre les services pour la circulation du linge sale ou propre et de qui fait quoi.

En résumé

Pour le site de Gonfaron (St Jean)

Beaucoup de points sont en cours de réalisation ou prévus.

- Communiquer les FDS des produits de lingerie à Mme Serrière.

Cuisine :

- Installer un système d'enregistrement des températures sur les chambres froides.
- Retirer les produits chimiques des abords d'aliments.
- Sensibilisation aux risques chimiques pour les professionnels de la lingerie et de la cuisine par ODALIA. Attention aux produits javel !
- Revoir le lieu de mise en attente des chariots repas dans les locaux de vie.

Lingerie

- Faire des relevés de température ambiante dans la lingerie régulièrement.
- Sensibilisation aux risques chimiques pour les professionnels de la lingerie et de la cuisine par ODALIA.
- Achat de chariot à linge sale à fond remontant et si existe avec balance intégrée.
- Contrôle de la VMC de la lingerie.
- Mettre en place un réseau unique d'évacuation d'air. Y raccorder les machines. Positionner une embouchure au niveau des bidons.
- Effectuer les travaux de réparation : fuite d'eau au plafond en lingerie.
- Mise à disposition de masques adaptés aux produits de la lingerie. Voir FDS.
- Etudier la possibilité de temps de transmission entre les lingères et de temps de travail ensemble.
- Réparation des machines à laver.
- S'assurer de la présence de protocole de travail pour les remplaçants.
- Suivre les préconisations du CLIN.

Autres locaux :

- Effectuer les travaux de réparation :
Rampes, Carreaux.
- Contrôler et réparer les problèmes liés aux odeurs d'égout vers la salle de bain collective.
- Faire des relevés réguliers de température ambiante dans les bureaux au foyer pour étudier la mise en place d'un système type ventilation et/ou climatisation.
- Installer un système de confidentialité dans les pièces de réunion/transmissions.
- Contrôler les portes fenêtres des chambres.

RPS :

- **Constat d'une forte souffrance d'un grand nombre de professionnels du site.**
Evaluation collective des RPS en cours par Mme Buffin (ODALIA).

Mme Serrière (CARSAT) : Quelques informations supplémentaires :

- Le 31 mai aura lieu au matin le comité départemental sur les RPS qui organise une matinale en présentiel. Notamment l'INRS intervient pour présenter la méthodologie de prévention des risques psychosociaux et le témoignage de deux structures médico-sociales sur la mise en œuvre d'actions suite à des alertes.
- La CARSAT est en mesure de pouvoir aider les structures financièrement (+ de 200 salariés). Le FIPU : Le Fond d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle. Cela s'inscrit dans le prolongement de la loi sur les retraites.
Prise en charge des personnels de prévention en ergonomie et TMS.
Aménagement de postes.

Cela vous permettrait d'avoir un référent prévention.

M. Blondeau : Nous avons un référent IPRP.

Mme Serrière (CARSAT) : Le volet réglementaire est d'avoir un référent en interne.

Stéphane Peignier : La législation oblige l'employeur à avoir un référent en interne ? Nous en avons deux dont moi.

Mme Hovette Soyer : Effectivement sur Espérance Var il y en avait deux. Aujourd'hui se sont les Directeurs de Pôle. Et notre cabinet d'avocat a confirmé que l'IPRP externe suffisait.

Mme Serrière (CARSAT) : Non il faut un référent en interne au moins sur toute l'association. Ce qui n'empêche pas que les Directeurs aient une responsabilité et un rôle dans ces domaines. L'IPRP reste en externe notamment pour la mise à jour des DUERP.

Même si l'inspection du travail ne vous ennuiera pas avec cela, votre secteur d'activité et ce qui a été remonté montre le besoin.

L'enjeu qui est important est d'avoir un suivi de toutes les actions mises en œuvre. Vous devez le dissocier

- a) **Visite commune de site IPRP et RP :** Suite à cette visite l'IPRP rend compte au cadre des points observés.

Nous vous demandons de bien vouloir faire remonter au CSE ces observations ?

M. Blondeau : Nous avons mis dans la boucle les représentants de proximité pour accompagner l'IPRP lors de ses visites de site. Pour nous c'est aux RP de faire remonter les observations. Ce qui se dit entre la direction et l'IPRP appartient à la Direction.

Stéphane Peignier : Ce qui est important est que l'on soit informé de ce que la Direction priorise des remontées de l'IPRP. Nous voulons pouvoir faire le lien entre les constats des visites et le DUERP.

M. Blondeau : L'IPRP est là pour la mise à jour du DUERP. La démarche RP + IPRP nous l'avons décidée ensemble très récemment. Un plan d'action est inscrit au DUERP.

Bérandère Jouan : Je suis salarié depuis longtemps et RP depuis un an environ. Je n'ai jamais vu ce Monsieur.

Hervé Voulard : Je suis aussi RP, je ne l'ai pas vu cette année.

Emilie Leroux : Moi non plus en tant que RP, je n'ai jamais interagi avec ce monsieur.

M. Blondeau : Nous avons déjà fait un point le 12 février avec M. Gues. Nous allons en parler avec lui.

Mme Serrière (CARSAT) : Le plan d'action est important et doit normalement être un document à part entière. S'il est dans le DUERP ça va. Mais comment vous faites le lien entre ce qui remonte de la CSSCT et le DUERP. C'est tout cela qu'il faut mettre en place pour alimenter le document.

- b) Protocole des élections CVS de chaque établissement :** Nous avons déjà demandé les protocoles. Pourriez-vous nous les soumettre pour avis ?

M. Blondeau : C'est le décret de 2004. Cela reste à la main de la Direction. Dans le cadre du renouvellement il y a des appels à candidature autant pour les ouvriers que pour les professionnels.

Stéphane Peignier : La demande est juste pour avoir plus de précisions dans le protocole et permettre aux salariés de savoir sur quoi ils se positionnent.

M. Blondeau : Je suis d'accord mais en même temps vous êtes bien des professionnels du secteur et devriez connaître le décret.

- c) Protocole des élections de l'Instance Mixte des ESAT :** Nous avons déjà demandé le protocole. Pourriez-vous nous le soumettre pour avis ?

Mme Hovette Soyer : Là par contre nous n'avons pas tous les décrets.

M. Blondeau : C'est pour cela que nous travaillons le sujet avec les autres associations du Département. C'est comme une CSSCT pour les ouvriers. Nous devons être vigilent sur la mise en œuvre ou nous n'avons pas d'indications. De même sur la présence de personnes en difficultés dans nos réunions.

Stéphane Peignier : Malgré l'information donnée par le biais d'un document FALC, nous avons eu de multiples questions de la part d'ouvriers intéressés par les missions du délégué des ouvriers. Nous n'avons pas pu y répondre. Certains ont demandé pour un poste de délégué pour plusieurs sites, comment ils pouvaient se faire connaître de tous. Cela m'a fait penser à nous élus du CSE. Le protocole de nos élections donne des précisions.

Mme Serrière (CARSAT) : Les ouvriers vont avoir une instance comme celle des salariés ?

M. Blondeau : Oui. Et c'est intéressant. L'évolution législative nous amène de plus en plus à coller les ouvriers à ce qui se fait pour les salariés. Il ne reste que la question du salaire. Ce qui sera compliqué financièrement.

- d) Nouvelle législation en faveur des ouvriers accueillis en ESAT :**

- Quel Impact sur l'effectif global pour les élus du CSE ? Réponse au-dessus.
- Quels Impacts sur les conditions d'exercice des professionnels ?

Stéphane Peignier : Si les ouvriers se rapprochent du code du travail. Cela fait 320 salariés + 200 ouvriers.

Mme Hovette Soyer : Ce n'est pas encore le cas.

M. Blondeau : De plus il y a l'instance mixte qui arrive. Notre secteur s'est construit sur un mode

e) Evaluations RPS et plan d'actions :

Concerne les sites désignés ci-dessous suite à des projets en cours ou réalisés modifiant ou ayant modifié les conditions de travail.

SIEGE ; Foyer Gafodio.

Pouvons-nous convenir ensemble d'une analyse des RPS ?

Stéphane Peignier : La demande est par rapport aux déménagements déjà effectués et au projet de déménagement à venir.

Mme Hovette Soyer : Rien n'est prévu à ce stade. Mais il serait intéressant que la CSSCT fasse une visite sur Gafodio dans le même style que Gonfaron.

M. Blondeau : Pour les salariés du Siège je fais le lien directement avec Caroline qui est RP. Comme nous faisons un point régulièrement les gens sont satisfaits. Ils sont contents d'avoir été impliqués dans les plans.

Mme Hovette Soyer : Au Siège nous sommes dans un lieu peu accueillant et nous avons beaucoup de mal à nous garer le matin.

CSSCT : Effectivement c'est ce qui nous ait le plus remonté. Mais pas de RPS.

Mme Hovette Soyer : De plus les salariés du siège ont trois jours/semaine de télétravail ce qui est confortable.

Mme Serrière (CARSAT) : Nous parlons d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment ?

Mme Hovette Soyer : Dans le nouveau bâtiment il y aura le Siège les ESAT dont leur blanchisserie.

Il y a eu un travail effectué avec une ergonome sur plusieurs séances. Pour les RPS c'est en cours pour les ESAT.

M. Blondeau : Nous avons déposé le permis mais en même temps nous continuons le travail d'aménagement des locaux. L'impact le plus conséquent est pour les cuisines de l'ESAT Beaulieu.

Nous sommes bientôt sur les avants projets définitifs.

M. Vandepoorte : Depuis un an tous les salariés de Beaulieu ont été associé à la démarche concernant l'organisation, l'emplacement du matériel et des locaux avec un cabinet d'expert.

Mme Serrière (CARSAT) : C'est très bien la démarche participative. Mais il serait bien que l'on puisse vous faire nos remarques de façon très précise notamment sur la structure en termes de construction en amont des travaux.

Nous pouvons convenir d'une réunion avec les plans. Ceci pour être dans la prévention.

M. Blondeau : Très bien. Notre démarche est dans le préventif plutôt que le curatif et même pour les RPS.

- f) **Démarche Coty** : Calendrier des actions et des évaluations avec participation du CSE. **Voir annexe**

Mme Hovette Soyer : Je vous ai envoyé le plan des actions retenues et établis avec Mme Menges. Il est lié à une démarche qui fait suite à des situations de tension interpersonnelle très fortes. Un comité de pilotage a été constitué auquel Stéphane Peignier et Béatrice Billion ont participé. Dans un 1^{er} temps nous avons effectué des entretiens individuels. Puis nous avons passé la main à un cabinet qui a réalisé à nouveau des entretiens individuels, des médiations ainsi que des groupes d'expression animés par le cabinet. Au final avec le comité de pilotage un plan d'action a été défini.

- g) **Questionnaire « Bien-être au travail »** : La démarche doit être validée en CSE.

Bérangère Jouan : La CSSCT voulait mettre en place un questionnaire sur le thème du bien-être au travail pour le PAIR puisque des actions avaient été mise en œuvre sur d'autres Pôles.

Mme Serrière : Pour faire le lien avec Coty j'ai observé une augmentation des accidents du travail et du nombre de jours d'arrêts.

Concernant le bien-être cela renvoie aux problématiques de risques psychosociaux. Attention vous pouvez susciter des retours ou des actions.

Votre travail de CSSCT est très bien fait. Vous pouvez le faire au PAIR comme vous l'avez fait sur Gonfaron.

Cela renvoie aussi à comment l'IPRP met à jour le DUERP.

Merci de me transmettre le plan d'action de Coty et le DUERP sur la partie des RPS.

- h) **NACTIM et INTERIMAIRES** : Le constat est que depuis quelques temps la direction prévoit les remplacements exclusivement par NACTIM. **Il en résulte un départ de personnel intérimaire de métiers déjà en tension** depuis plusieurs mois et pourtant formés sur la structure. Ils ne peuvent plus revenir faire de remplacements pour cause d'inscription dans une autre agence. Ce souci semble être en lien avec la concurrence entre les agences d'intérim. Comment comptez-vous remédier à cette problématique ?

M. Blondeau : Pour NACTIM le taux est à 1,80 alors que pour d'autres agences il sera à 2,60 voire plus. C'est un véritable impact financier. Pour les intérimaires c'est aussi plus rémunérateur. Ils sont donc inscrits sur plusieurs agences.

Donc nous essayons de ne faire appel qu'à NACTIM qui en plus est notre institution.

Nous avons fait en sorte que les intérimaires chez NACTIM aient accès aux œuvres sociales et à la formation.

Pour le métier d'infirmier c'est encore un problème.

Bérangère Jouan et Lisa Bevilacqua : Nous avons des infirmières qui doivent attendre un délai de carence de trois mois avant de pouvoir revenir. Le problème est qu'elles ne reviennent pas toujours alors qu'on est sur un métier en tension.

M. Blondeau : Nous en sommes conscient mais nous ne pouvons rien faire de plus. Même les CDI ne restent pas forcément. Ce qui est vérifié dans d'autres associations. Il y a une crise de vocation même pour les entrées en formation.

Mme Serrière : Du coup comment votre entreprise arrive à s'adapter avec cette souplesse.

Il faut peut-être travailler sur l'accueil. Il y a un vrai enjeu pour vous de fidéliser cette population.

L'enjeu des conditions de travail est important. Aujourd'hui vous pouvez de plus en plus être aidés pour être outillés en fonction de votre effectif.

- i) Départ de professionnels** : Cela concerne les métiers en tension (**Cadre et non cadre**) et accentue les problèmes de remplacement liés à l'intérim.

M. Blondeau : Nous venons d'évoquer ce problème précédemment.

Nous tenons à préciser que nous n'avons pratiquement plus de postes vacants.

Les élus : Après il faut les garder les professionnels. Il y a eu des départs régulièrement et récents.

- j) Les besoins nécessaires aux IRP pour remplir leurs missions** : Afin d'optimiser les démarches notamment liées à la SSCT, pouvez-vous définir sur l'ensemble des sites, 1 local réservé IRP, une boîte aux lettres et des panneaux d'affichage fermés à clé sur chaque site ? Cela permettrait aussi plus de discrétion pour les salariés.

Les élus : Concernant les locaux il y a un déséquilibre selon les sites. Les RP ou autres élus ne peuvent pas toujours recevoir les salariés. Nous vous demandons à vous de faire le point car après plusieurs demandes en direct élu cadre de pôle, cela n'a pas avancé. De même pour les panneaux d'affichage.

De plus le bureau partagé entre les RP et les salariés nous met dans des situations de gêne pour les salariés.

Mme Hovette Soyer : Je vais voir ce que je peux faire. Vous pouvez mettre des boîtes aux lettres

- k) Intrusion et vol dans plusieurs locaux de plusieurs sites** :

- o **Vol de clés sur CARVI** : Le vol d'un trousseau complet de clés, remontant à presque un an et connu de la Direction, n'a pas été déclaré à la Police ni au CSE. Les Clés ouvraient des portes sur le PAIR, le SAVS et le local CSE.

M. Blondeau : Il n'y a pas eu de vol rappelez-vous de la situation du Roitelet ou nous n'avons pas porté plainte. Intrusion dans les locaux du SAVS avec un passage dans la salle de réunion du CSE ou nous avons retrouvé la caisse du SAVS avec un mot signé HV expliquant un emprunt.

Ensuite récemment il y a eu un vol de coffre mais pas de clés.

Stéphane Peignier : Entre les deux situations, il y a un an environ un trousseau de toutes les clés des établissements JMCarvi, FO Espérance, SAVS et CSE a disparu. Et cela nous a été rapporté récemment.

Sauf que suite aux élections de juin dernier nous avons signalé que l'armoire du CSE avait été forcée et ouverte alors que toutes les portes d'entrée étaient fermées à clé.

Heureusement suite aux élections nous n'avons pas pu commander de chèques ANCV, ce que nous faisons à la même période chaque année

Suite M. Blondeau : Concernant les clés il doit y avoir une gestion sur les établissements. Concernant le local CSE, le Roitelet, beaucoup de gens doivent avoir les clés. Mais qui ?

Julie Fraisse : L'employé de la maintenance a fait un retraçage des clés suite au vol de coffre.

Hervé Vouland : Il a aussi déclaré à la Police la disparition du trousseau qui date d'environ un an.

Bérangère Jouan : Il est compliqué de mettre à jour car il y a beaucoup de remplaçants qui partent avec les clés. Et cela coûte cher à l'établissement pour les clés électroniques.

Il a été question de demander la carte d'identité aux professionnels. Mais doit gérer cela ?

Lisa Bevilacqua : Nous avons le même problème à Gonfaron.

M. Blondeau : Nous allons nous pencher sur la question.

- **Convocation de salariés par la Police :** À la suite du vol d'un coffre et d'une forte somme d'argent appartenant aux résidents sur le FAM JM CARVI le 23 Février 2024, des salariés ont été convoqués à la police nationale. Ces convocations ont eu un impact non négligeable (Humiliation, RPS) sur la santé psychique des professionnels. Ni les salariés, ni les IRP n'avaient été préalablement informés de la démarche de la direction. Alors que ce genre d'événement s'est produit de multiples fois sur plusieurs sites.
Qui porte la responsabilité ? Pourquoi aucune procédure n'est définie ?

M. Blondeau : Je vous réponds simplement : Au vu de l'importance du vol nous avons cette fois-ci porté plainte à la Police. La démarche suivant la plainte appartient à la Police.

Hervé Vouland : J'ai été convoqué. Mais je l'ai très mal vécu puisqu'il m'a été dit : qu'étant présent le jour du vol j'étais suspect et si je veux je vous mets en garde à vue.

Corinne Siard : Ce qu'il faut entendre est que la liquidité dans un établissement devient un gros problème.

Hervé Vouland : L'agent de Police a dit avoir été choqué qu'il y ait des espèces dans l'établissement. C'est là aussi que j'ai compris que les clés de secours ont servi et qu'elles faisaient partie du trousseau disparu un an avant. Et il y a aussi une carte qui servait à réinitialiser les clés électroniques qui a disparu.

Mme Hovette Soyer : Je vais étudier tout cela.

Lisa Bevilacqua : Il nous arrive aussi d'avoir des achats à faire avec les résidents. On nous confie parfois une enveloppe blanche avec 500€ d'espèces. C'est une source de stress lorsqu'on doit ouvrir à plusieurs reprises cette enveloppe devant des gens.

Corinne Siard : Il serait bien de demander aux tuteurs de faire livrer les achats. Ce qui n'empêche pas les résidents d'être accompagnés pour choisir leurs achats.

Emilie Leroux : Corinne a raison. Peu importe l'achat les tuteurs pourraient effectuer le paiement et s'occuper de la livraison. Ce qui limiterai ses situations.

- **Plusieurs intrusions dans des locaux de l'association** : Des intrusions avec des clés ont eu lieu au SAVS, au local CSE (effraction armoire trésorerie et archives).

Nous demandons à l'employeur :

- ✓ De bien vouloir définir des procédures de gestion des liquidités et de les soumettre au CSE pour avis.
- ✓ De bien vouloir définir une procédure de remise de clés et de la soumettre au CSE.
- ✓ De bien vouloir signaler le plus rapidement possible au CSE toutes pertes et/ou tous vols de clés. **Ceci notamment pour des raisons de sécurité des professionnels et des résidents.**

Point déjà vu dans les précédents échanges.

l) Plan Vigipirate Renforcé :

Quelles mesures avez-vous prises par site ?

M. Blondeau : Nous avons remis en place les mêmes mesures.

Julie Fraise : Dans un précédent CSE nous avons évoqué la mise en place de sonnettes.

Mme Hovette Soyer : Oui effectivement.

Stéphane Peignier : Pourrait-on avoir un retour des directions de Pôle ?

Mme Hovette Soyer : Bien sûr.

Dr Riccio : Il faut évaluer si les mesures sont efficaces ce qui n'est pas certain.

M. Blondeau : Tout à fait.

- m) Changements d'horaires** : Des changements d'horaires sur plannings concernant les jours fériés ont été constaté sur CARVI, cependant aucune note d'information en lien avec ces changements n'a été envoyé aux salariés concernés ni au CSE. Est-ce normal ?

Bérangère Jouan : Nous nous sommes rendus compte que le dernier jour férié d'avril les horaires avaient été modifiés. Nous sommes actuellement en discussion avec Mme Valet qui souhaite un changement.

Notre demande est d'être informés avant le changement. Concernant les fériés ce serait judicieux de le faire en début de cycle.

Mme Hovette Soyer : Oui. Nous en prenons note.

n) Modification de la Stratégie Managériale :

Quel constat avez-vous fait pour prendre une telle décision ?

En avez-vous mesuré les conséquences ?

Quelle seront les actions d'accompagnement des professionnels à ce changement ?

Les postes de coordinateurs ne seront-ils pas les premiers impactés ?

Quelle revalorisation en termes de rémunération serait proposée à l'ensemble des professionnels vu que nous parlons de diminuer l'action des cadres auprès des salariés ?

Stéphane Peignier : C'est en rapport avec le séminaire que vous avez prévu pour les cadres.

M. Blondeau : Ce n'est pas une stratégie managériale mais plutôt un renforcement.

Stéphane Peignier : Pour nous c'est un changement de management.

M. Blondeau : Un accompagnement si vous voulez. On entend qu'il faut essayer aujourd'hui d'être plus dans des organisations qui font confiance aux professionnels. Ne pas être dans une organisation descendante hiérarchiquement.

Le séminaire du mois de juin est prévu sur le courage managériale, l'accompagnement et l'inversion du pilotage avec des espaces de réflexion pour les salariés. Il n'y a pas besoin d'avoir toujours la présence d'un cadre.

Stéphane Peignier : Vous venez de préciser qu'il n'y pas forcément besoin de la présence d'un cadre ce que je peux concevoir les week-ends et les fériés. Cela aura un impact sur les salariés et plus particulièrement sur les coordinateurs qui seront seuls face aux décisions.

Bérangère Jouan : Effectivement tout dépend de ce qui doit être mis en place suite aux questionnements des salariés. Pour les IDEC (Coordinateurs infirmiers) il n'y aura plus qu'un cadre de santé sur l'ensemble de l'association (Directeur des soins).

Mme Hovette Soyer : Oui. Mais c'est à construire. Le Directeur des soins sera joignable et outillé.

M. Blondeau : Notre secteur est en pleine phase de transformation. Nous devons passer d'une logique de silo à une logique de plateforme de services. Avant on apportait des réponses aux établissements, aujourd'hui nous devons apporter des réponses aux personnes accueillies. Ces réponses doivent être en lien avec notre mission première mais aussi avec les projets personnels d'inclusion ou autre. Nous devons travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire y compris le sanitaire. C'est la marche engagée par le secteur médico-social.

Comme l'organisation d'une telle transformation n'existe pas, nous devons l'inventer.

Nous avons créé des espaces de rencontre pour les salariés du médico-social et du sanitaire.

Aujourd'hui il n'y a plus de directeur d'établissement. Obligé d'avoir une direction et une direction adjointe de Pôle qui devront travailler la question des parcours et des partenariats. Nous avons aussi changé la sémantique. Pour cela nous avons des cadres de direction au lieu de chefs de services ce qui aujourd'hui n'a plus de sens.

Suite M. Blondeau :

Lors des réunions de l'ensemble des cadres (CODIR), les décisions prises par la direction générale doivent être appliquées par les cadres de Direction sans remises en question. Ceci afin de ne pas perdre en crédibilité auprès des professionnels et usagers.

Il est important que les cadres de proximité soient repérés en tant que membres de l'équipe de direction.

Tout ce modèle là, ce pilotage à moyen constant, nous permet de répondre aux exigences supplémentaires comme le dossier informatisé (IMAGO). Nous avons aussi une responsable qualité pour répondre au système des évaluations. C'est aussi le cas pour le soin dont les besoins des résidents ne font que s'accroître. De plus nous avons eu des difficultés à recruter et à garder les cadres de santé. D'où la réorganisation de l'encadrement des soins.

Nous devons aussi avoir une stratégie sur 5 ans avec une précédente période compliquée par la COVID.

L'idée est de structurer l'ensemble sans écarter les coordinateurs et basculer sur un modèle basé sur la confiance envers le personnel.

Concernant IMAGO cela se met en place sur les différents sites.

Mme Serrière : La transformation que vous venez de décrire est incroyable vu de l'extérieur.

L'impact en termes de prévention des risques professionnels est démesuré.

L'impact en termes d'arrêts de travail, d'absentéisme, de souffrance au travail doit être important sur l'encadrement et se reporter sur les personnels qui sont auprès des usagers comme les personnels de santé.

Il faut bien comprendre que les TMS, les risques psychosociaux ne sont pas observables. Les personnels peuvent venir en souriant et pour autant être en souffrance.

Mme Hovette Soyer : Oui on a fait des analyses de la pratique pour les cadres.

Mme Serrière : Oui mais de la pratique. Moi je vous parle de diagnostics sur les facteurs de risques.

Il faut évaluer ce qui se vit. Donc je vous alerte là-dessus. ODALIA ne pourra pas répondre à tout.

Un diagnostic RPS pour l'ensemble des cadres est à envisager.

Mme Hovette Soyer : Il y a deux ans, nous avons fait un séminaire pour l'ensemble des cadres. Nous avons travaillé en intelligence collective et Pascal peut en témoigner. Nous avons travaillé sur l'ensemble des freins que les cadres pouvaient ressentir par rapport aux changements qui étaient à mettre en œuvre. Nous avons établi un plan d'action.

Mme Serrière : Ce que vous faites en interne c'est bien. Mais vous devriez avoir un consultant externe qui serait neutre. 3R PACA peut faire intervenir des psychologues du travail. Ils sont habilités. Ils peuvent aussi faire de l'accompagnement.

Suite Mme Serrière : Concernant la prévention des risques professionnels vous devez avoir une personne ressource en interne.

M. Blondeau : Nous avons un IPRP.

Mme Serrière : En externe. Mais il faut une personne en interne. Nous sommes toujours étonnés de voir qu'il y ait une ressource interne pour la qualité mais pas pour la prévention des risques professionnels.

La santé est réglementaire, pas la qualité. La santé est un enjeu en termes de risques professionnels et de performances. Avec le taux d'absentéisme, il y a aussi un impact financier en termes de cotisations de remplacements.

Vous êtes 500 avec les ouvriers des ESAT et vous n'avez pas de référent interne.

Mme Hovette Soyer : Dans notre secteur le référent qualité nous aide à garder nos autorisations.

Mme Serrière : Je sais. Mais souvent les référents qualité finissent par adosser les responsabilités liées à la sécurité sans en avoir les compétences.

M. Blondeau : Ce n'est pas notre objectif. La question des évaluations tous les 5 ou 7 ans est un vrai sujet aujourd'hui. La qualité fait partie de notre quotidien. Sur le volet qualité la personne est vraiment compétente pour répondre aux besoins.

Départ de Mme Serrière.

o) Relance d'élections RP :

Il y a une Carence au niveau du nombre de RP sur l'Entreprise Adaptée (EA) et le site Gafodio. Cela provoque une iniquité pour les salariés concernés. De plus le site de Gafodio a augmenté son nombre de professionnels et l'EA a une CCNT différente de celle des ESSMS et des activités en extérieur.

Nous vous demandons de bien vouloir relancer des appels à candidature ?

M. Blondeau : Nous avons déjà répondu. Il n'y a pas de candidat.

Les élus : On demande juste une relance pour que les nouveaux salariés puissent se positionner.

M. Blondeau : Nous ne relancerons pas.

p) Formations obligatoires des élus CSE : SSCT

Pouvez-vous reprogrammer les formations obligatoires pour les élus qui n'ont pu y assister ?

Les élus : Lisa vous transmettra la liste.

M. Blondeau : Merci.

4. **Information Economique Bilan année N-1 et prévisionnel** : Le CSE demande quand Mme Changea sera en mesure de nous présenter les finances du PPEA en priorité ?
Effectivement une forte baisse d'activité au PPEA semble perdurer.
Le CSE propose la création d'un poste Cadre ayant des **compétences commerciales et expert en étude de marché**. Il pourrait être adjoint de la Direction de Pôle.

M. Blondeau : Cela est prévu le 27 juin comme déjà dit. Sur quelles données vous basez-vous ?

Stéphane Peignier : L'inquiétude sur le PPEA est liée à la sous-traitance, le Tri Postal et Beaulieu. Une forte baisse d'activité a été mise en avant.

M. Blondeau : Effectivement sur Beaulieu nous avons dû revoir les prix. Jusque là les tarifs étaient à perte.

Stéphane Peignier : Nous sommes d'accord avec vous. Cependant sur une grande période les ouvriers n'ont rien eu à faire sur plusieurs ateliers et cela a généré une inquiétude.

Pascal Vandepoorte : La baisse d'activité n'a pas forcément impacté financièrement.

M. Blondeau : Effectivement. Mais je ne suis pas inquiet. Nous vous présenterons cela comme prévu en juin.

Pour le Tri Postal nous avons eu une surprise puisque de 40 ouvriers on passera 7 ouvriers en activité.

Aujourd'hui nous voulons revaloriser les compétences des ouvriers.

Stéphane Peignier : Notre demande est aussi d'obtenir un cadre commercial pour développer des marchés plus rapidement. Ce qui permettrait aussi de ne pas monopoliser le cadre de direction plus un moniteur d'atelier qu'il faut remplacer.

M. Blondeau : Aujourd'hui ce n'est pas nécessaire.

5. **Elections CVS**

Candidatures Titulaires : Aude Dourville ; Stéphane Peignier ; Stéphane Penot.

Candidatures Suppléants : Philippe Méranger ; Aude Dourville.

Vote à bulletin secret :

Sont élus : Titulaire = Stéphane Peignier Suppléant = Philippe Méranger

6. **Questions RP** :

7. **Questions diverses** :

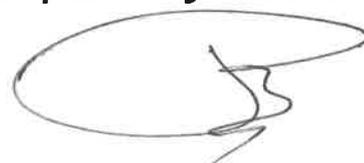
Distribution des flyers présentation du CSE à tous les élus et un exemplaire à Mme Hovette Soyer

Date et Signature

M. Blondeau Directeur Général



Stéphane Peignier Secrétaire CSE



ANNEXES

AVIS du CSE suite à une consultation :

Délais applicables à défaut d'accord

- A défaut d'accord, le CSE est réputé avoir été consulté et avoir rendu un avis négatif à l'expiration d'un délai d'un mois.
- En cas d'intervention d'un expert, ce délai est porté à deux mois. Il est porté à trois mois en cas d'intervention d'une ou plusieurs expertises dans le cadre de consultation se déroulant à la fois au niveau du CSE central et d'un ou plusieurs CSE d'établissement.

Comité de pilotage élargie COTY

la réunion de Comité de pilotage élargie est prévue **mardi 13 février 2024 de 9h30 à 12h** sur le Foyer René Coty.

L'objectif est de co-construire un plan d'action opérationnel de manière collaborative sur la base des 6 axes d'amélioration :

- Axe 1 : Inclure les professionnels de chaque corps de métier dans les moments d'échanges formalisés
- Axe 2 : Instaurer un temps d'accueil collectif pour les nouveaux professionnels
- Axe 3 : Déployer de nouvelles pratiques professionnelles
- Axe 4 : Favoriser une qualité des échanges dans la liberté d'expression de ses idées
- Axe 5 : Créer des temps de partage et de cohésion pour tous les professionnels
- Axe 6 : Favoriser la collaboration entre la hiérarchie et le terrain

Les points abordés dans ce travail de groupe :

- Opérationnaliser les 6 axes d'amélioration par des actions incontournables
- Prioriser les actions
- S'engager dans la mise en œuvre de actions
- Prévoir la communication du plan d'action aux salariés.

Marie-Julie HOVETTE SOYER

De: Marie-Julie HOVETTE SOYER
Envoyé: jeudi 2 mai 2024 13:20
À: Bérangère JOUAN; 'billionfamily@sfr.fr'; 'chant-83@hotmail.fr'; Cynthia MARTOS; Edith NICCOLAI; Emilie LE ROUX; Hervé Voulard; 'jadille@live.fr'; Julie FRAISSE; Karine FERREY; mauryjohanna18@gmail.com; Pascal VANDEPOORTE; Romain LE ROUX; Saliha BENZINE; 'siard.corinne@gmail.com'; Stephane PEIGNIER
Cc: Olivier BLONDEAU
Objet: RE: éléments de réponse CSE 11.04.24

Bonjour à toutes et à tous,

Suite au dernier CSE et dans le prolongement de mon mail du 17.04.24, veuillez trouver ci-après les éléments de réponse complémentaires (points spécifiques au site de GONFARON) :

Rdv restitution audit RPS Gonfaron :

Nous attendons le retour de la psychologue ODALIA pour fixer une date

Fuite lingerie Gonfaron :

Le sinistre a été pris en charge par l'assurance et les travaux seront réalisés par 2 entreprises (une pour l'étanchéité, l'autre pour la peinture)

Acquisition de filtre de confidentialité et claustra opaque AS MAS :

C'est en cours d'étude. Observation : Il y a un grand bureau à la MAS avec 4 PC disponibles au besoin. Sujet à voir entre direction et RP

Charriots repas :

La direction n'a pas eu de remontées d'informations sur de potentiels vols de nourriture dans les charriots. Sujet à voir avec entre direction et RP

Chambres : présence d'un jour important sur les portes fenêtres dans les chambres (froid l'hiver) :

Sujet à voir entre direction et RP

Alléger le travail des lingère en attendant que la machine soit réparée (ESAT ?) :

La machine a été réparée et est de nouveau tombée en panne, l'ESAT a pris le relai

Evacuation d'air : dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement, ne pas accueillir la résidente :

Les travaux ont été réalisés

Protocoles lingerie pour les remplaçants à faire (ils seraient systématiquement retirés) :

en cours d'étude par la direction

Housse charriot de linge pour éviter qu'il ne soit à l'air libre :

en cours d'étude par la direction

Formation risque chimique :

Une formation va avoir lieu sur cette thématique par ODALIA pour les métiers concernés.

Bien cordialement



De : Marie-Julie HOVETTE SOYER

Envoyé : mercredi 17 avril 2024 09:10

À : Bérangère JOUAN <brenie1975@hotmail.fr>; 'billionfamily@sfr.fr'; 'chant-83@hotmail.fr'; Cynthia MARTOS

<cynthia.martos@sfr.fr>; Edith NICCOLAI <edith_niccolai@msn.com>; Emilie LE ROUX <emilieleroux0704@gmail.com>; Hervé Vouland <rvld83@hotmail.fr>; 'jadille@live.fr'; Julie FRAISSE <fraissejulie@free.fr>; Karine FERREY <karine.ferey@avens83.fr>; mauryjohanna18@gmail.com; NADINE VERNET <nadine8383@hotmail.com>; Pascal VANDEPOORTE <pascal.vandepoorte@avens83.fr>; Romain LE ROUX <andichou.le.roux@gmail.com>; Saliha BENZINE <jasminecelia@hotmail.fr>; 'siard.corinne@gmail.com'; Stephane PEIGNIER <stephanepeignier@orange.fr>
Cc : Olivier BLONDEAU <olivier.blondeau@avens83.fr>
Objet : éléments de réponse CSE 11.04.24

Bonjour à toutes et à tous

Veillez trouver ci-après quelques éléments de réponse suite aux dernières réunions du CSE :

1- Lavage des véhicules :

Les agents techniques n'assureront plus de lavage des véhicules tant que les utilisateurs ne se montreront pas plus respectueux. En effet des débris voire même des protections usagées ont été retrouvés par ces derniers.

2- Changement des horaires jour férié sans consultation CSE :

Les horaires n'ont pas été modifiés, il s'agit d'une erreur de la nouvelle directrice adjointe qui ne savait pas que les professionnels choisissent leur JF travaillés. Elle ne savait pas non plus que les horaires JF étaient différents de l'horaire en jour normal. Elle a donc remodifié les horaires quand les salariés le lui ont signalé.

3- Vol de clés CARVI :

M. Osty n'avait pas été informé à l'époque de ce vol de clé.

4- Lingerie :

Le raccordement de l'évacuation du lave-linge sera fait cette semaine par l'agent technique. Il semble que la consigne ne lui ait pas été transmise par l'installateur lors de l'installation. Les autres sujets sont en cours d'étude.

5- DUERP Carvi :

Le fait que Mme JOUAN et M. VOULAND n'aient pas été conviés est un oubli. La visite a eu lieu le 5.02.24. Pour y remédier, M. Guez dispose des adresses mail des RP qu'il se charge d'avertir en amont de sa visite afin qu'ils soient présents.

Bien cordialement

